

Paris, le 1er juillet 2013

# RALLYE

## **Rémunération des dirigeants – mandataires sociaux**

Lors de sa réunion du 14 mai 2013 et suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la société Rallye a arrêté les modalités de répartition des jetons de présence au titre du mandat écoulé, lesquels s'élèvent pour le président du conseil d'administration et pour le directeur général à 10 000 euros, pour chacun d'eux, montant inchangé depuis 2002.

Le conseil d'administration a également fixé les modalités de détermination de la rémunération variable pour 2013 du directeur général et de celle du directeur général délégué, lesquelles, fondées sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, peuvent respectivement atteindre 150 000 euros et 60 000 euros, en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 300 000 euros et 120 000 euros en cas de surperformance.